

---

# ÉTUDE

---

Les causes du délaissement parental  
chez les mères célibataires et les  
femmes enceintes isolées en Tunisie

---

Janvier 2020

## **Structure du document**

L'actuel rapport comprend trois parties. La partie introductive se focalise sur le contexte de réalisation de l'étude, l'analyse contextuelle, le cadre conceptuel et la méthodologie utilisée.

La deuxième partie porte sur la présentation des résultats agencés en trois volets : les facteurs structurels, les facteurs subjectifs et les facteurs conjoncturels.

La troisième partie est axée sur des recommandations que nous avons pensées et présentés sous forme de représentation de ce que devrait être un dispositif d'accompagnement et de prise en charge destinés à contribuer à la prévention du délaissement parental chez les mères célibataires et les femmes enceintes isolées. Ainsi, les recommandations serviront à agir sur les facteurs sous-jacents alimentant la vulnérabilité de ses femmes

Finalement, ce document sert à soutenir les services fournis par les structures publiques et les organisations de la société civile et les améliorer afin de permettre aux mères célibataires et aux femmes enceintes isolées, ainsi qu'aux enfants sans soutien familial et nés hors mariage, de jouir de leurs Droits.

## PARTIE I :

### Contexte, objectifs et méthodologie

#### **I. Cadre programmatique**

---

Cette étude s'inscrit dans le domaine de la protection de l'enfance et a été réalisée dans le cadre du projet « AMEN », mené par le RAET<sup>1</sup>. Ce Projet vise à contribuer à ce que les enfants sans soutien familial puissent jouir de leurs droits et d'accéder à un environnement de type familial afin leur garantir un bien-être et un développement harmonieux.

L'un des axes du projet vient en renfort des initiatives régionales entamées par les acteurs institutionnels et les UVA pour soutenir les mères célibataires dans un projet de récupération dans la mesure où la proportion du délaissement parental demeure encore très répandue dans la population des mères vulnérables (43 % selon les déclarations de la présidente de l'association « AMAL pour la mère et l'Enfant » et 66 % selon l'étude menée par Le Bris -2020- Sur un échantillon représentatif). D'ailleurs, les études, rapports et données de terrain conjugués, sur cette question, permettent de dresser un pattern particulier, de profils de femmes, pour la plupart d'entre elles, navigant dans des environnements atypiques et précarisés. De même, on y retrouve un vécu intrafamilial et intracommunautaire marqué par des fragilités diverses (éducatives, psychologiques, économiques, etc.).

Lorsqu'il y a abandon, le schéma de protection conditionné par la législation se fige autour d'un placement institutionnel si d'autres alternatives de type familial ne

---

<sup>1</sup>Le projet AMEN est mis en œuvre en partenariat avec Santé Sud et financé par la Direction de la Coopération Internationale de Monaco et l'Agence Française de Développement

sont pas disponibles. Cette configuration se trouve être en contradiction avec *les lignes directrices relatives à la protection de remplacement* des nations unies et des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux relatifs à la prise en charge et au bien-être des enfants privés de protection parentale ou risquant de l'être, car incapables de répondre aux droits fondamentaux des enfants placés, tout particulièrement la tranche d'âge de 0 à 3 ans.

## **II. Objectifs**

-----  
Selon les diverses approches et conceptions, qu'elles soient juridiques, sociologiques ou représentationnelles, la procréation hors cadre du mariage, est conçue comme une aberration, une rupture, une anomalie, qui vient bouleverser l'ordre établi car nulle maternité n'est concevable en dehors de l'institution du mariage.

Les données issues des études portant sur ce phénomène nous apportent une diversité d'éléments. Cependant, ses études comprennent des biais aussi bien méthodologiques mais surtout conceptuels qui nous amènent à conceptualiser une catégorie homogène de femmes enceintes isolées ou mères célibataires dans une perspective holistique et anémique.

Cette manière de concevoir la maternité célibataire est intimement liée aux conceptualisations que feront les acteurs des programmes et projets qui leur sont destinés qui se trouvent le plus souvent, comme l'a clairement démontré l'étude des besoins (2016), en décalage par rapport et aux besoins réels de la mère et au contexte dans lequel le service est fourni.

En outre, cette conception en bloc déteint même sur le lien mère/enfant qui est uniquement considéré dans sa dimension de filiation génétique en accordant peu d'importance aux autres facettes de ce lien à savoir l'investissement psychologique de cette parentalité par la mère, le maillage de la reconnaissance juridique de cette parentalité, et l'acceptation sociale du statut de mère célibataire. En outre, le projet de maternité se trouve compromis à cause des diverses contraintes citées plus haut qui rendent difficile la projection de la maternité dans un cadre contre normatif.

La question de l'abandon se pose dès la découverte de la grossesse et s'étend tout au long de la grossesse s'amplifiant tantôt à cause de la pression. Toutefois nous sommes face à une absence de données claires sur cette question permettant d'appréhender finement la complexité du phénomène et ses liens avec les politiques et les programmes à destination des femmes enceintes isolés permettant d'accompagner ses femmes à opérer des choix éclairés pour garder ou abandonner de leurs enfants.

La présente étude comporte un volet à visée compréhensive par un détour analytique sur les parcours et regroupe des entretiens réalisés auprès de femmes enceintes isolées, mères célibataires, et des acteurs œuvrant dans des champs liés à la problématique. L'objectif est de présenter l'ensemble des facteurs latents et manifestes du délaissement parental qui soit la plus significative possible sans pour autant prétendre à une lecture taxonomique et exhaustive qui s'apparente à la complexité de la réalité du phénomène.

## **1. Objectif Général**

Analyser les facteurs déterminants le délaissement parental auprès des femmes à risque de parentalité vulnérable (mères célibataires et femmes enceintes isolées).

## **2. Objectifs spécifiques**

- 1) Identifier les facteurs structurels et subjectifs susceptibles de causer le délaissement parental chez les mères célibataires et chez les femmes enceintes isolées
- 2) Analyser, dans une approche qualitative et participative, les causes du délaissement parental en incluant d'une part, les mères célibataires et les femmes enceintes isolées et d'autre part, les professionnels chargés de leur prise en charge
- 3) Proposer des recommandations en lien avec les programmes, les services d'accompagnement et femmes enceintes isolées et des mères célibataires en

vue de prévenir le délaissement parental.

### **III. Méthodologie**

---

#### **3.1 Un rationnel à plusieurs dimensions**

En conformité avec les orientations fournies dans les termes de référence, le rationnel opératoire sera fondé sur une approche qui revêt plusieurs niveaux.

- Une approche participative qui intègre l'ensemble des acteurs centraux, les parties prenantes et les bénéficiaires finaux. Cette démarche permettra d'augmenter la signifiante des données et leur appropriation par les participants et les commanditaires de cette recherche.
- Une optique pragmatique permettant de mettre l'accent sur les facteurs et de leur étendue favorisant l'optimisation du passage à une phase opérationnelle des recommandations en tenant compte du contexte sociopolitique et des moyens disponibles.
- Une démarche empirico inductive partant de faits et de données brutes réelles pour aller vers l'explication la plus fidèle possible aux individualités des parcours mais aussi à leur base commune.
- Une approche centrée sur l'humain favorisant l'expression de son histoire de vie et reposant sur une éthique en lien avec ses droits.

#### **3.2 Méthode de travail**

##### **3.2.1 Analyse documentaire :**

Un éclairage préalable à la phase de terrain est nécessaire à travers un état de l'art en lien avec la problématique de la maternité célibataire en Tunisie. Cet exercice à la fois intellectuel et technique permet d'affiner la connaissance des différents niveaux du phénomène, sa représentation multidimensionnelle et la construction d'un mode opératoire réaliste et écologique.

Ainsi, cette manière de faire nous permet :

- D'avoir un meilleur aperçu des acteurs, parties prenantes, programmes et, services, en lien avec le phénomène ;
- D'avoir un état des lieux de la situation des mères célibataires et des femmes enceintes isolés en Tunisie ;
- Approcher et dégager des facteurs potentiels susceptibles de mener aux délaissement parental ;
- Affiner la méthodologie et adapter les outils de recueil de données (e.x : guides d'entretien et questionnaires).

Dans cette phase on s'est appuyer, en plus de la littérature internationale, sur les documents suivants : Etude des besoins des mères célibataires en Tunisie (2016), le référentiel qualité pour la protection de remplacement en Tunisie (2018), la capitalisation d'expériences et de bonnes pratiques (2016), le Rapport d'enquête globale : schéma d'acteurs de la prise en charge de la mère célibataire au Maghreb (2013), Les mères célibataires au Maghreb. Défense des droits et inclusion sociale : Recueil d'expériences (2015), le Guide des procédures pour l'encadrement et prise en charge de la mère célibataire en Tunisie (2016), les textes législatifs, instruments internationaux.

### **3.2.2 Recueil des données :**

S'inscrivant dans une démarche qualitative, l'entretien semi-directif a été utilisé pour récolter les données qualitatives. Cette phase empirique a nécessité la construction des outils de récolte de deux guides, adressés chacun à un type d'échantillon, soit les professionnels et les bénéficiaires. Pour chaque type d'échantillon, le guide d'entretien a été utilisé en langue tunisienne pour faciliter la compréhension des questions. Conjointement aux guides d'entretien, une fiche de renseignement a été élaborée afin de présenter les caractéristiques des deux échantillons, en fonction de leur statut et territoire.

### **3.2.3 Echantillons :**

Le recueil des données a été cadré par les critères d'inclusion applicables sur les deux échantillons visés par ce travail.

Les entretiens ont été réalisés auprès de deux types d'échantillons :

- ✓ Des professionnels pluridisciplinaires opérant auprès des mères célibataires et des femmes enceintes isolées. Ces intervenants représentent des structures publiques et associatives.
- ✓ Des mères célibataires et des femmes enceintes isolées.

Les deux échantillons ont été contactés aussi bien par des entretiens de face à face que par des entretiens téléphoniques. Ils couvrent plusieurs régions du territoire tunisien.

**Tableau 1 : Caractéristiques des échantillons**

<b>Echantillons</b>	<b>Structure</b>	<b>Effectif</b>
<b>Professionnels</b>	Unité de vie associative	07
	Division de la promotion sociale	02
	INPE	01
	Centre d'encadrement et d'orientation sociale	03
	Délégué à la Protection de l'enfance	01
	Association Beity	01
<b>Femmes en situation de vulnérabilité</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>
	Mères célibataires ayant abandonnée	16
	Femmes enceintes isolées	05
	Mère célibataire en garde de son enfant sous tutelle publique	03
	Mère avec garde de son enfant (récupération)	07

### 3.2.4 Régions couvertes : Zones tunisiennes

Le choix des zones d'échantillonnage s'est fait suite aux échanges et réunions avec l'équipe technique du RAET qui a grandement facilité et le contact avec les mères célibataires et les professionnels ainsi que l'accès aux structures. Ci-dessous la répartition des zones en fonction des régions et des villes.

Régions du Nord Ouest	Grand Tunis	Régions du Centre	Régions du Sud Ouest	Zones cotières
<ul style="list-style-type: none"><li>• Jendouba</li><li>• Kef</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manouba</li><li>• Tunis</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Kasserine</li><li>• Kairouan</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gafsa</li><li>• Kébili</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sousse</li><li>• Bizerte</li></ul>

### 3.2.5. Analyse des données

Pour analyser les données recueillis, le choix s'est porté sur une méthodologie qualitative. Cette dernière a privilégié l'analyse de contenu thématique comme technique privilégiée car elle s'adapte parfaitement à l'analyse des productions discursives et des conduites dialogiques. Ainsi, le matériau récolté à la lumière des entretiens effectués a été analysé de manière globale avec un respect pour le principe de triangulation afin d'assurer une validité optimale des données recueillies. Cette triangulation a été opérée sur deux niveaux :

- Une synthèse des données par thème d'analyse et une analyse comparée des réponses fournies par les deux échantillons
- L'analyse des concordances éventuelles entre les informations extraites du terrain et les éléments issus de l'analyse documentaire.

## **IV. Analyse contextuelle :**

---

Dans les sociétés arabo-musulmanes, comme la Tunisie, les mères célibataires font l'objet d'une forte condamnation sociale. Les valeurs et les croyances en vigueur les stigmatisent et les mettent au ban de la société. Elles sont considérées comme les principales responsables de la dégradation de l'ordre familial et moral, alors que la condamnation sociale des géniteurs reste exceptionnelle. Un enfant né hors mariage constitue une atteinte, non seulement au statut des mères, mais aussi à celui de toute leur famille. Cette situation contraint très souvent les mères célibataires à abandonner leur enfant et à sombrer dans la marginalité<sup>2</sup>.

Le problème du délaissement parental des enfants nés hors mariage constitue une préoccupation majeure pour les différents acteurs du champ social. L'enfant victime d'abandon se trouve dès la naissance engagé dans une trajectoire développementale atrophié et ce quelle que soit la nature de la protection de remplacement offerte (accueil institutionnel ou accueil familial). Les raisons qui peuvent conduire une femme à abandonner son enfant en Tunisie sont complexes et insaisissables par une approche classique. Ainsi, il est important de préciser d'emblée que loin des clichés de la mère qui abandonne sous contrainte d'une précarité socioéconomique le profil des femmes, leurs motivations et les contraintes qu'elles subissent sont d'une grande diversité et ne peuvent être réduits à un profil type.

La plupart des écrits sur les mères célibataires en Tunisie, soulignent le caractère déterminant que revêt la décision que va prendre la mère en lien avec l'abandon ou la conservation de l'enfant sur son devenir.

Ainsi, de la décision dépendra la trajectoire de vie de la femme, sans nier que les discriminations vont accentuer la fragilité et les chances de reconstruction de cette dernière.

---

<sup>2</sup> Lefebvre.L.U, (2014). «Mère célibataire au Maghreb », France, Edition Cécile Chatelin.

Cette situation est accentuée par les insuffisances du cadre législatif et exécutif en matière de protection des droits de la « mère célibataire ». En effet, en Tunisie les mesures de protection sont relativement limitées, ce qui dénote l'absence d'une réelle volonté politique pour traiter le sujet, qui reste toujours tabou.

Dès lors, le contexte tunisien est souvent marqué par une forte stigmatisation sociale à l'égard des mères célibataires. La maternité de ces dernières englobe autant des processus de déni total que des tentatives de «normification»<sup>3</sup>, chez ces femmes. Le regard très réprobateur de la société, participe très grandement à la mécanique de la dénégation et/ou de la dissimulation de la grossesse, qui souvent pousse les femmes enceintes isolées à attendre, en espérant que cette grossesse ne devienne jamais une réalité.

En raison du tabou qui entoure la question des mères célibataires nous ne disposons que de, très peu de données sur cette frange de population en Tunisie et plus largement dans l'aire arabo-musulmane. Impossible de s'appuyer sur les registres de l'état civil pour quantifier le phénomène, cette catégorie sociale demeurant dans une invisibilité administrative totale. En Tunisie, certains médias avancent le chiffre de 1 200 naissances hors mariage par année, ce qui représenterait environ 1 % du total des naissances, mais aucune institution d'autorité, telle que les ministères de tutelle, ne peuvent le confirmer<sup>4</sup>. En Tunisie quelques rapports et travaux dans le domaine des sciences médicales et sociales ont été réalisés, s'appuyant sur les données récoltées par les hôpitaux publics, et nous renseignent sur le profil des mères célibataires qu'ils reçoivent. Elles sont plutôt jeunes, âgées de 21 à 25 ans pour la majorité d'entre elles, généralement issues de milieux défavorisés et très faiblement instruites<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Le Bris, A. (2009). La maternité interdite : être mère sans être épouse en Tunisie. Entre déni et « normification ». *Recherches féministes*, 22 (2), 39–57. <https://doi.org/10.7202/039209ar>.

<sup>4</sup> Le Bris, A. (2009). La maternité interdite : être mère sans être épouse en Tunisie. Entre déni et « normification ». *Recherches féministes*, 22 (2), 39–57.

<sup>5</sup> Ibid

En l'absence du père ou d'un homme acceptant de jouer ce rôle, les femmes sont contraintes de composer avec leur étiquette de mères célibataires et, d'apprendre à être mères sans être épouses.

Partant de cette topographie de la réalité de la maternité célibataire en Tunisie, nous sommes amenés à penser que les parcours, les motivations et les difficultés éprouvées par ses femmes sont nécessairement identiques et linéaires. Alors que, la trajectoire en terme de choix sera organiquement associée à la manière avec laquelle la femme va expérimenter la grossesse hors mariage et par ricochet la maternité. C'est pourquoi il est primordial à ce que la question de la décision du délaissement et ses interstices soient approchés et dilués par une approche analytique.

Cette conception de l'approche de la problématique est d'autant plus importante que, comme pour la maternité célibataire, la décision de l'abandon n'est absolument pas prédictible quelle que soit la polarité ou le poids des facteurs.

## PARTIE II :

### Analyse des facteurs de délaissement parental

Certains évènements de la vie sont prévus et institués alors que d'autres sont plus inattendus et encore bouleversants. D'autres types d'évènements viennent complètement chambouler la vie des personnes et le récit qu'elles en font. Ces ruptures mise en scène dans les récits biographiques des femmes rencontrées vont au-delà des dynamiques personnelles ; elles marquent, structures et déstructures les trajectoires des femmes et constituent des moments de recomposition, de redéfinition et de doute sur soi et sur le devenir et, génèrent une multitude d'interrogations quant aux rapports sociaux dans lesquels ils s'insèrent.

Ainsi, la temporalité nous paraît un axe d'approche primordial dans la quête de la construction d'une réalité chronologique qui laisse transparaître les facteurs potentiels et leur poids dans les différentes séquences temporelles.

De cette conception en séquences chronologiques le sens qu'acquièrent les facteurs et leurs interactions est en mouvement et s'organise différemment en fonction de la singularité de l'expérience et aussi de la séquence temporelle.

Ainsi, le parcours de la femme devra être assimilé à travers un modèle systémique incluant une lecture dynamique qui réconcilie différents niveaux d'analyse s'articulant autour : de la dynamique temporelle, les différentes sphères du système, l'interaction entre ses composantes du système et, le contexte social. Sinon, comment expliquer la situation où la mère décide de ne pas abandonner son enfant alors qu'elle n'a rien à lui offrir - ni nourriture, ni sécurité ou à l'opposé une

mère qui en apparence possède toute les conditions matérielles, sociales et familiales favorables et qui décide malgré tout de l'abandonner.

Ainsi, le désir de grossesse, le moment de l'accouchement, le contact avec le personnel de l'hôpital et par la suite avec la police, l'inefficacité des mécanismes d'accompagnements, etc. ne sont pas expérimentés de la même façon chez toutes les femmes et exige d'alimenter cette lecture dynamique de la décision de délaissement.

La présente partie rend compte des facteurs favorisant le délaissement parental chez les mères célibataires et les femmes enceintes isolées. Pour des raisons méthodologiques, les facteurs ont été classés en trois grandes catégories qui se déclinent en facteurs sous-jacents.

## **I. Facteurs personnels**

---

### **1) Des histoires de grossesse et des parentalités vulnérables**

Outre le déni qui peut survenir chez nombre de femmes vulnérables, très peu d'entre elles sont préparées à assurer leurs fonctions parentales<sup>6</sup>, ce qui vulnérabilise le processus de parentalité et ce, pour plusieurs raisons.

#### **❖ Relations interdites :**

L'enfant né hors mariage est le fruit d'un viol, d'une histoire d'amour, d'une aventure sexuelle, d'une relation incestueuse ou interdite, d'une exploitation sexuelle sur mineur, ou encore dans le cadre de réseaux de traite des personnes. Dans la majorité de ces cas, les femmes enceintes isolées et les mères célibataires n'ont pas accès à leurs fonctions parentales conformément aux modèles parentaux régnants. Par exemple, une jeune mère célibataire a déclaré que « *Le père de mon enfant était le mari de ma sœur, je l'aimais mais ne pouvais pas le garder,*

---

<sup>6</sup> Gérard Neyrand, Michel Tort, Marie-Dominique Wilpert. «Père, mère, des fonctions incertaines». Toulouse, érès, 2013.

*d'ailleurs cette grossesse a détruit ma vie [...], j'ai perdu le bébé, l'homme que j'aimais, ma sœur et toute ma famille <sup>7</sup>».*

#### ❖ **Fille/femme victime :**

Parfois, suite à un viol ou à une situation de violence à l'égard de la femme, la protection de l'enfant devient forcément associée à la protection de la mère<sup>8</sup>. Selon une intervenante des UVAs, «*La grossesse a parfois lieu suite à un viol, dans ce cas, la mère célibataire devient une victime, surtout quand elle est adolescente*»<sup>9</sup>. Certains femmes enceintes isolées ou mères célibataires sont repérées par la police, spécialisés dans l'enquête des crimes de violence faites à l'égard des femmes et des enfants, et orientées vers les structures spécialisées dont les structures régionales des Affaires de la Femme ou les Centres d'Encadrement et d'Orientation Sociale. Cette situation de violence constitue, selon une intervenante, «*Un facteur renforçateur du délaissement parental puisque la mère célibataire se trouve sans soutien moral et social*»<sup>10</sup>. Une adolescente mère célibataire déclare : «*lorsque je suis tombée enceinte, à 17 ans, ma mère m'a jetée à la rue, elle m'a traitée de traînée [...], j'ai séjourné chez mon copain à l'époque <sup>11</sup>» .*

La grossesse et l'accouchement après le viol s'inscrivent dans un contexte traumatique dont on peut émettre, avec réserve, l'hypothèse qu'il représente un facteur de taille motivant l'abandon de l'enfant et rendant, de par son ampleur et sa gravité, tous les autres facteurs, parfois positifs ou de protection, caduques.

#### ❖ **Vécu abandonnique :**

Selon une directrice d'UVA «*Plusieurs cas de récurrence sont observés. Certaines n'avortent pas mais abandonnent par la suite, elles retombent enceintes et abandonnent encore et encore, une des mères célibataires a abandonné cinq*

---

<sup>7</sup> Entretien avec une mère célibataire, 22 ans originaire de

<sup>8</sup> Isabelle Corpart, (2015). *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère c'est protéger l'enfant*. Paris : L'Harmattan, coll. « Sciences criminelles »

<sup>9</sup> Entretien avec Imen Bahrouni, Directrice UVA Kairouan.

<sup>10</sup> Entretien avec Emna, travailleur social, CEOS Sousse.

<sup>11</sup> Entretien avec mère célibataire ayant abandonné sans enfant, 18 ans, Ariana.

*bébés* ». Le profil des mères célibataires, dont celles qui récidivent, est fragilisé par leur histoire personnelle qui conditionne leur devenir mère. D'après la psychologue de l'INPE « *les mères célibataires se caractérisent par un vécu abandonnique, et agissent en acte d'abandon* »<sup>12</sup>. Ainsi, il n'est pas rare de trouver chez les femmes « récidivistes » des expériences récurrentes d'abandon de leur progéniture. Selon, plusieurs intervenants, le trait commun liant ces femmes est celui d'un ancrage dans un vécu abandonnique, outre une précarité socio culturelle fréquente, une immaturité et une instabilité importante du, entre autres, à une enfance et une adolescence marquées par des perturbations significativement impactantes sur le développement de la personne.

Ces femmes abandonnent délibérément l'enfant et partent sans laisser de trace reproduisant ainsi un schéma vécu. Dans le même sens, l'histoire de ses femmes est souvent une ineffable confusion au niveau des filiations, une succession impressionnante de liaisons et de maternité diverses.

### ❖ **L'adolescence et le rôle de la famille**

L'âge est un des facteurs déterminants. Etant de plus en plus de jeunes (adolescentes âgées de 14 à 16 ans), comme l'indique un des intervenants, certaines mères célibataires se trouvent dans l'incapacité d'assurer leurs fonctions maternelles, elles accèdent prématurément à la parentalité sans disposer des capacités nécessaires pour assurer ce rôle. Ceci est aussi applicable sur les pères adolescents qui entretiennent une relation amoureuse et sexuelle avec des jeunes adolescentes. « Chez les garçons, la sexualité est utilisée à des fins de performance virile, de rite initiatique, et n'est donc pas destinée à la procréation ».

Lorsqu'une jeune adolescente accouche, les perspectives de récupération sont très limitées sauf si cette dernière jouit du soutien de sa famille. En l'absence d'autonomie sociale, et au regard de son statut de mineur, la jeune adolescente se trouve souvent contrainte d'abandonner son enfant. Comme décrit par certains

---

<sup>12</sup> Entretien avec Insaf Zitouni, Psychologue à l'INPE.

auteurs, « *Quand le parent est adolescent, la complexité est démultipliée, car il est lui-même aux prises avec de profonds remaniements identitaires et conflits psychiques* <sup>13</sup>».

## **2) Précarité et conditions socio-économiques défavorables :**

D'après les données récoltées, nous relevons que les conditions de vie des mères célibataires sont souvent déplorables. Tous les professionnels interrogés s'accordent sur le fait que les mères célibataires n'ont pas beaucoup de moyens matériels, souvent issues de milieux pauvres, elles se retrouvent sans statut, sans revenus et sans logement. Le problème de logement est récurrent dans les propos récoltés. « *Même si elle souhaite récupérer son enfant, elle n'a pas les moyens de louer un logement et de s'éloigner de son environnement social* »<sup>14</sup>. Lorsqu'à la maternité, une mère célibataire décide de garder son bébé, rien ne garantit encore son avenir avec son enfant. Les risques d'abandon sont encore importants, étant donné la vulnérabilité et la précarité matérielle de la jeune accouchée.

Le manque de moyens économique est interprété par la majorité des mères célibataires comme une cause (parmi d'autres) de l'abandon de l'enfant, qui résulte de la situation précaire générale de la femme tunisienne vis-à-vis de l'homme. Une mère célibataire raconte ses propres difficultés « *Je suis femme de ménage, et j'habite chez la famille qui m'embauche pour soutenir financièrement ma propre famille qui est pauvre [...] Si je ramène mon enfant, où est ce que je vais le placer ? [...] Et si je quitte mon emploi, je ne pourrai pas faire autre chose, j'ai passé ma vie à être une employée couchante* »<sup>15</sup>.

Majoritairement issues de milieux socio-économiques défavorisés, elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants même si elles le souhaitent. « *les mères célibataires sont originaires d'autres régions de l'intérieur, elles viennent pour travailler afin d'aider leurs familles pauvres, elles ne peuvent* ». Reprendre leur enfant pour certaines mères

---

<sup>13</sup> Cauvin P., Bérard S., Allari E., 2006, « Le bébé de l'adolescente : un "objet de transition" pour sa mère », *Revue Adolescence*, 55 (1) : 197-206.

<sup>14</sup> Entretien avec Malek El Hani, coordinateur général de l'UVA GAFSA

<sup>15</sup> Mère célibataire, 25 ans, originaire de Kef.

vivant dans la précarité n'est pas toujours une bonne solution. « *une mère a repris son enfant de l'UVA pour l'utiliser dans la mendicité, parce qu'elle n'arrivait pas à subvenir à ses besoins de base, comme les couches ou le lait* »<sup>16</sup>. Ce témoignage démontre la vulnérabilité parentale de certaines mères célibataires qui font le choix de récupérer leurs enfants, d'assumer leurs rôles parentaux sans pour autant avoir les moyens nécessaires pour prodiguer les soins nécessaires à leurs enfants.

Généralement issues de milieux défavorisés et, les mères célibataires occupent des postes peu qualifiés comme employées domestiques ou ouvrières non qualifiées<sup>17</sup>. A Sousse, par exemple, « *Nombre de filles qui tombent enceintes travaillent dans la restauration, en tant que serveuses, ou bien dans le secteur touristique. Elles viennent des régions de l'intérieur ou du Nord-Ouest pour aider leurs familles financièrement [...] Lorsqu'elles accouchent, leurs revenus restent insuffisants pour subvenir aux besoins nécessaires de leurs bébés. [...] Certaines qui ont récupéré, se trouvent contraintes d'abandonner au bout d'une courte période, parce qu'elles se rendent compte de la difficulté de s'occuper financièrement de l'enfant, même si nous les aidons avec des couches et du lait* »<sup>18</sup>.

Ce constat est à relativiser d'après les données issues de l'enquête INED-ONFP (2020) qui stipule que la montée dans l'échelle sociale est liée à la difficulté d'assumer un enfant hors mariage. Ainsi, l'abandon se trace comme une alternative susceptible de préserver ce statut socioéconomique.

Face à leur situation de précarité, certaines mères décident tout simplement de céder leur enfant à une famille adoptive en contrepartie d'une somme d'argent. Une mère célibataire ayant la garde de son enfant témoigne d'un incident : « *Un jour, à l'hôpital, une dame m'a demandé de lui confier ma fille contre la somme de 5.000DT, j'ai refusé, je suis très attachée à ma fille. Mes sœurs se sont chargées de couvrir les dépenses nécessaires à ma fille de 3 ans* ». Si cet incident traduit l'existence de trafic des enfants nés hors mariage, certaines mères célibataires semblent y adhérer. Selon un mère célibataire « *certaines filles savent que la vente*

---

<sup>16</sup> Entretien avec Imen Bahrouni, Directrice UVA Kairouan.

<sup>17</sup> Le Bris, A. (2009). Op cit, 39–57.

<sup>18</sup> Rim Ben Hassine, Directrice UVAs Sousse.

*des bébés rapporte beaucoup d'argent, elles en profitent pour faire des sortes d'affaires, elles n'ont aucun attachement à leurs enfants [...] je connais une fille qui a vendu deux de ses bébés, le 1<sup>er</sup> à 500 drs et le 2<sup>ème</sup> à 1.000 drs, elle ne se pas fait arrêtée*<sup>19</sup>». Une autre mère célibataire rencontrée déclare que « Une jeune fille a vendu son bébé 11.000DT, c'est du commerce ! »<sup>20</sup>

Il est important de considérer cette composante avec précaution puisque cette « transaction » ne relève pas d'un facteur à part entière dans notre lecture du délaissement ; il s'agit plutôt d'une composante additive qui vient en aval d'un lot de difficultés, d'entraves et de vulnérabilités cumulés tout au long de la trajectoire nullement une cause en soi. En ce sens ou ce type de pratique peut tout simplement être assimilé à l'abandon sans « transaction »

### **3) Faibles compétences psychosociales, cognitives et affectives**

Une grossesse inattendue en dehors du cadre du mariage peut être vu comme une transition traumatique et précipitée vers un nouveau rôle celui de mère célibataire. Cette situation est d'autant plus délétère qu'elle survient à un âge où ses jeunes filles sont sur une trajectoire développementale fragile jalonnée par la quête de l'identité, l'autonomie, l'individuation et l'expérimentation de nouveaux rôles sociaux. Tous ces remaniements, et ajustements mobilisent des ressources et des compétences – psychosociales -. Cependant, cette situation, nouvelle et contre normative, ne laisse appréhender de façon optimale le nouveau rôle de parent isolé.

Ce facteur en lien avec les compétences psychosociales est généralement conjugué avec des contextes familiaux et socioéconomiques non favorables rendant le projet de parentalité lourdement compromis.

Il est à noter que dans l'échantillon concerné par la présente étude la majorité des mères célibataires rencontrées ont un faible niveau scolaire et sont très faiblement

---

<sup>19</sup> Entretien avec mère célibataire, 28 ans, au chômage, originaire de Sousse.

<sup>20</sup> Entretien avec mère célibataire, 22 ans, niveau bac lettre, hébergée au CEOS Tunis

instruites. D'après, l'un des professionnels rencontré, « *Les mères célibataires sont en majorité analphabètes, elles ne savent même pas écrire leur prénom, surtout celles issues de mieux ruraux, comme dans la délégation de Nasrallah, Chbika et Hafouz à Kairouan* »<sup>21</sup>. Ainsi, l'absence de qualification et de formation diplômante limite l'accès de la mère célibataire à des emplois lui permettant de s'installer de manière autonome. D'ailleurs ces femmes sont souvent dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs familles et/ou des institutions qui leur fournissent des services.

Dans le même ordre d'idée, le manque d'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive constitue un autre facteur latent/distal qui pourrait contribuer au délaissement parental. Cette méconnaissance peut dans certains cas conduire à des « récurrences », par exemple, « *certaines retombent enceinte trois à quatre fois, par manque de connaissance des moyens contraceptifs et de la gratuité des soins* »<sup>22</sup>.

Ainsi, outre le fait que cette catégorie de femmes ignore les modes de contraceptions classiques voire même les manières de protection lors des relations sexuelles, elles méconnaissent souvent leurs droits en matière d'accès aux soins, de santé sexuelle et reproductive. Une intervenante souligne que « *elle a vu des cas où la mère célibataire, envahie par la peur et la honte, ne savait pas qu'elle avait le droit de renoncer ou d'interrompre sa grossesse par l'IVG et a préféré fuir du circuit classique de prise en charge.* ».

Une autre forme de vulnérabilité, évoquée par quelques intervenants sociaux et souvent cités dans la littérature concerne le déficit des compétences parentales observés chez les jeunes adolescentes mères célibataires et dans une plus grande mesure chez les mères célibataires présentant un trouble mental ou souffrant de diverses psychopathologies. Ces mères célibataires se retrouvent parfois victimes de leur immaturité et deviennent sujettes à l'exploitation sexuelle et n'ont pas les capacités requises pour répondre aux besoins physiques et psychologiques de leurs

---

<sup>21</sup> Jaber Khmira, Coordinateur Voix de l'Enfance Kairouan.

<sup>22</sup> Rim Ben Hassine, Directrice UVAs Sousse.

enfants habituellement dictés par l'exercice des rôles parentaux et les processus de parentalité<sup>23</sup>.

Il est à noter que d'après les témoignages des mères et les parole des acteurs, certaines mère célibataires finissent par tomber dans la prostitution pour survivre, faute de soutien familial et sociétal<sup>24</sup>.

Les enfants nés de la prostitution sont souvent désinvestis affectivement de la part de leur mère biologique dès la grossesse. L'enfant devient doublement l'objet de stigmatisation sociale. Même lorsque la mère récupère son enfant, elle rencontre des difficultés à assurer ses fonctions maternelles, et se retrouve dans l'obligation de l'abandonner<sup>25</sup>. Ce cas de figure s'applique également sur certaines femmes incarcérées qui choisissent de délaisser leur enfant pour plusieurs raisons (e.g., ne pas vouloir voir grandir son enfant entre quatre murs)

*« Je suis passée par une période très dure, j'étais en prison pour atteinte aux biens d'autrui, j'ai été incarcérée pendant deux ans et demi. Et j'ai fait le choix difficile d'abandonner mon garçon âgé de quelques mois et issue d'une relation passagère. Je voulais lui éviter l'étiquette d'un enfant du péché et élevé en prison. Actuellement, j'habite au CEOS dans l'attente de trouver un travail, je suis en rupture totale avec tout le monde »<sup>26</sup>.*

---

<sup>23</sup> Lamour M., Barraco M., 1998, Souffrances autour du berceau, Paris, Gaëtan Morin Éditeur

<sup>24</sup> Boucebsi.M, (2015). « Mères célibataires et leurs enfants pour une reconnaissance sociale et juridique », Alger, L'UNESCO.

<sup>25</sup> De Gaulejac V, Aubert N ; (1990). *Femmes au singulier ou la parentalité solitaire*, Paris : Klincksieck, Collection « Rencontres dialectiques », 260p.

<sup>26</sup> Mère célibataire ayant abandonné son enfant en 2013, 34 ans, niveau d'étude Bac +2, hébergée au CEOS de sousse, originaire de Gabès.

## II. Facteurs relationnels

---

Les facteurs relationnels rendent compte de la fragilité des liens sociaux existant entre la mère célibataire et son microsystème particulièrement le partenaire et la famille.

### 1) Relation avec le géniteur :

Outre la situation de violence inhérente à la période grossesse, certaines mères célibataires choisissent de ne pas avorter non pas pour garder l'enfant, mais plutôt pour maintenir une relation amoureuse avec leur partenaire sexuel.

La grossesse peut ainsi être une façon d'aliéner l'autre, pour ne pas le perdre, mais surtout pour ne pas être abandonnée. Ainsi, cette manière de faire, reconfigure la nature des liens tissés, et réassigne un nouveau rôle à l'enfant qui, se retrouve, malgré lui, à occuper une fonction aberrante, celle d'objet « transactionnel ». Par ailleurs, ce nouveau rôle extraordinaire, ne sera pas sans conséquences sur la représentation que se fera la mère, mais aussi le père, du devenir de l'enfant, dont le destin, et parfois même la survie, devient complètement et exclusivement tributaire des réponses aux sollicitations. Ainsi, si la pression exercée sur le père, ou si la réaction du père à cette forme de guet-apens se solde par quitter la mère, cette dernière n'aura aucun mal à se délester de ce fardeau, qui n'a plus de fonction transactionnelle, puisqu'aucun investissement ordinaire (maternel) n'a été projeté sur lui.

Une jeune mère célibataire raconte sa propre expérience « *Dès le départ, je voulais tomber enceinte de lui, c'était la seule façon de le garder, je savais qu'il était marié mais le fait d'avoir un enfant de lui me donner plus de chance de le garder avec moi [...] mais je me suis trompée, il est allé en prison parce que j'étais mineure et dans le tribunal, il avait dit qu'il reconnaîtrait l'enfant, mais ne voulais plus me voir [...] ce jour-là, j'ai compris que l'enfant ne servait plus à rien, je devais chercher un autre homme pour moi* ».

Ce témoignage démontre combien « *le bébé est perçu comme un objet, une poupée pour soi, de soi, dont on peut faire ce que l'on veut, puisque c'est à soi* »<sup>27</sup>.

D'autres situations aussi en lien avec le géniteur peuvent constituer une cause potentielle du délaissement c'est le cas lorsque le père décide de se désengager et de la relation de couple et de sa fonction paternelle soit en refusant d'assumer son rôle ou tout simplement de quitter la mère durant la grossesse ou même après l'accouchement. Une mère célibataire raconte « *Je n'ai aucune autre solution, que celle d'abandonner le bébé. Mon partenaire a éteint son téléphone depuis qu'il a appris ma grossesse [...] certains disent qu'il est partie en Lybie d'autres qu'il a émigré en Italie, je ne sais pas quoi faire, il m'a laissé tomber* »<sup>28</sup>.

D'autres, pour se dérober à la toute lourdeur de la situation remettent en question l'origine de l'enfant et le comportement de la mère. Cette façon de faire, comme l'a souligné un psychologue, caractérise certains pères qui réaménagent perversément la situation afin de faire peser tout le poids sur la mère et ainsi se soustraire à la situation sans dégâts narcissiques pour lui et peu importe ce qu'il en advient de la mère ou de l'enfant. « *Prouve que c'est bien moi qui t'ai mis enceinte* ». Elle n'a aucun recours et à ce moment-là, abandonne son enfant dans un foyer, parce que c'est la seule possibilité. La mère célibataire n'arrive jamais à convaincre le père.

D'autres géniteurs, peuvent même devenir violent et menacer la mère si cette dernière refuse d'abandonner l'enfant « *Les partenaires exercent une pression, les obligeant à abandonner leur enfant, en les menaçant de souiller leur réputation et leur honneur [...]. D'ailleurs beaucoup d'entre elles cachent l'identité du père lorsqu'elles sont sous l'emprise de la menace* ». A ce niveau, il est clair que le processus de parentalité n'incombe officiellement qu'à la mère et le rôle du père reste limité à l'attribution du nom de famille « *La Loi 98 ne sert finalement qu'à*

---

<sup>27</sup> Karine Ferté-Marriaux, la construction de la parentalité, Le Journal des psychologues 2009/6 (n° 269), p 65-69

<sup>28</sup> Mère célibataire, enceinte au 7<sup>ème</sup> mois, originaire de Sidi Bouzid, hébergée au CEOS Soussse.

*régulariser la question de la filiation fictive, mais ne s'inscrit pas dans une approche de jurisprudence»<sup>29</sup> .*

## **2) Relation avec l'enfant :**

Dans d'autres cas, et s'inscrivant dans une dynamique plus fonctionnelle, la mère biologique peut être envahie par l'angoisse en lien avec le devenir de son enfant ; elle craint de le garder et ne pouvoir lui assurer des conditions de vie dignes et de garantir son avenir. Selon une professionnelle de Kasserine *« ces mères ne savent pas comment leurs enfants vont vivre loin d'elle, et comment ils seront intégrés, elles ne sont pas certaines qu'ils seront acceptés, puisque leur mère est une femme célibataire, donc elles pensent leur offrir un avenir meilleur chez des familles plus aisées »<sup>30</sup>.*

Il est à noter que cette angoisse, en lien avec le devenir de l'enfant, ressentie par la mère, n'est pas à considérer comme un facteur de délaissement en soi, mais plutôt comme un facteur précipitant. En effet, ce type de ressenti face à la grossesse ou à la maternité reste tout à fait normal, mais se trouve exacerbé par les facteurs propres à la maternité célibataire à savoir le jeune âge - et ses conséquences en termes d'immatunité et de réajustement identitaire-, la nature de l'acte (e.g., transgression), l'absence de soutien familial, la manque de ressources, etc. sans oublier, qu'outre le poids de chacun des facteurs cités, il faut considérer la multitudes d'interactions possibles qu'ils peuvent générer, débouchant ainsi sur des problèmes considérables.

Ces diverses craintes pour le devenir de l'enfant sont parfois entachées et associées à une crainte par rapport au « lien ». *« J'avais peur qu'il ne se retourne contre moi quand il sera grand et connaîtra la vérité, j'avais peur qu'il ne devienne violent et*

---

<sup>29</sup> Entretien avec Insaf Zitouni, INPE

<sup>30</sup> Entretien avec une travailleuse sociale de DPS Kasserine.

*déviant, donc je l'ai abandonné*»<sup>31</sup>. Ce témoignage renvoi à la problématique de la révélation des origines chez les enfants nés hors mariage.

Un autre point, rarement exploré dans les études et dont nous avons retrouvé un écho dans notre échantillon, renvoi à l'enfant lui-même en tant qu'être doué d'une psyché. Il convient ici de distinguer dans le lien mère/enfant ce que la mère projette sur ce dernier, de ce que ce dernier ramène dans la relation. En effet, certaines mères décident d'abandonner et/ou reviennent sur leur décision initiale de garder l'enfant suite à l'expérimentation d'une relation compliquée avec l'enfant.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que les enfants nés hors mariage constituent une population à part, et doivent être considérés par défaut comme population à haut risque de développer diverses pathologies. Ces problèmes que rencontrent ses enfants trouvent leurs primitives dans les accros qui ont jalonné le parcours de la mère à savoir la violence, la négligence, la toxicomanie, l'errance, voire la dépression, etc.

Face aux comportements de l'enfant (pleurs excessifs, manque d'intérêt, etc.), parfois indéchiffrables par la mère, associés aux défaillances parentales de cette dernière et une absence de soutien (e.g., familial, communautaire, institutionnel, etc.), la mère se retrouve prise au dépourvu face à cette situation inédite et non mentalisable et voit son univers des possibles se restreindre et l'abandon, écho de l'impensé, devient ainsi la seule réponse envisageable.

Un dernier élément mérite aussi d'être soulevé ; il concerne les enfants nés hors mariage et en situation de handicap. Ainsi, la situation de ses enfants est toute particulière dans la mesure où ils arrivent au monde avec une double défaillance, celle d'enfant illégitime et celle de « handicapé ». Ces deux facteurs, objectifs, se conjuguent très facilement avec les divers facteurs de vulnérabilité cités plus haut et concourent au délaissement en accentuant la complexité de la situation.

---

<sup>31</sup> Mère célibataire ayant abandonné son enfant en 2013, 34 ans, niveau d'étude Bac +2, hébergée au CEOS de sousse, originaire de Gabès.

Généralement, le handicap ou les diverses pathologies que peut avoir l'enfant ne sont pas toutes décelables à la naissance, même par les professionnels, et encore moins observables à l'œil nu par la mère. Ce qui ne place pas ce facteur comme étant une variable à l'œuvre dans le délaissement au moment de l'accouchement. Cependant, le handicap, peut, une fois décelé, constituer une cause tardive de délaissement et/ou une entrave au projet de récupération de l'enfant suite à l'abandon. En effet, plusieurs professionnels sont unanimes pour dire que les enfants à besoins spécifiques ne sont pratiquement jamais récupérés par leurs mères biologiques, ne sont pas adoptables et leur placement familial est problématique.

En effet, pour les mères célibataires, l'enfant né hors cadre du mariage et en situation de handicap, devient la preuve incontestable de la transgression et l'illustration vivante de la défaillance maternelle. Une mère nous déclare : « ... à un moment, j'avais pensé à le garder mais lorsque j'ai compris qu'il était handicapé.... Tout est tombé à l'eau... je ne suis même pas capable d'avoir un enfant normal. »

### **3) Relation avec la famille**

Une mère ayant abandonnée sa fille à la maternité de l'hôpital partage sa propre expérience «*J'ai passé ma grossesse dans la peur, j'avais peur de mon père et de mon frère. Je me suis cachée chez une amie à ma mère depuis le sixième mois de grossesse. Mon frère est un délinquant, il m'aurait tué [...] D'ailleurs, peu après la naissance de ma fille, il a été condamné pour homicide volontaire, heureusement que ce n'était pas moi sa victime [...]*». Selon les professionnels, la peur vécue par la mère célibataire, enceinte, ou en cours de procédure de délaissement est double. Elle a peur des réactions de sa famille, surtout quand elle est mineure. Un intervenant de Kairouan indique que «*La peur du père est omniprésente, d'ailleurs c'est souvent la mère qui assiste sa fille durant la période de grossesse, et lors de l'abandon. La rigidité du père bloque tout processus de communication susceptible de trouver une solution à l'enfant, et de le garder*».

Cependant, d'après plusieurs autres professionnels de terrain, c'est plutôt la mère qui prend l'initiative de l'exclusion, des punitions, des décisions expéditives soutenue le plus souvent par un fils ou une fille. Le père semble perdre tout pouvoir de décision, tout rôle modérateur et médiateur en faveur de sa fille, car cette transgression ultime, fait glisser le péril au-delà de la famille ; vers les traditions, les croyances, mais surtout l'identité. Une mère célibataire rapporte « ... *mon père ... je sais qu'au fond de lui il veut que je reste à la maison même avec ma fille. Mais c'est ma mère et mes deux sœurs qui refusent...* »

Ainsi, il semble que la famille, surtout à un jeune âge, soit le principal déclencheur du délaissement. « *La famille a échoué doublement tout d'abord dans son rôle protection et d'éducation ensuite quand elle décide de rejeter la fille* »<sup>32</sup>. En effet, un fort lien semble exister entre le soutien familial et le fait de garder ou pas son enfant. Cependant, certaines mères décident, quand même de garder leur bébé, et de faire le choix difficile de s'exiler loin de leurs familles pour des mois ou des années et perdent ainsi tout contact. Une autre mère célibataire qui a gardait son enfant témoigne « *Pour avoir récupéré mon enfant, j'ai été rejetée par ma famille. Nous sommes en rupture totale. Une mère célibataire se fait exclure de sa famille lorsqu'il lui arrive de tomber enceinte... mais il est hors de question d'abandonner mon enfant* »<sup>33</sup>.

D'ailleurs, la première exigence imposée par les familles, dès qu'elles sont mises au courant de la situation, à commencer par les mères de ces jeunes filles elles-mêmes, pour accepter le retour leur fille c'est d'abandonner l'enfant « *La mère sacrifie son enfant pour maintenir ses liens avec sa famille* »<sup>34</sup>. Une mère célibataire déclare : « *Je veux préserver l'honneur de ma famille, mon père est malade, il a fait un AVC, il ne pourra pas supporter un tel choc. Ma mère aussi est malade, elle a une insuffisance rénale, et mon accouchement peut aggraver*

---

<sup>32</sup> Entretien avec Mohamed Lazhar, président uva Gafsa.

<sup>33</sup> Entretien avec mère célibataire, 45 ans, femme de ménage, Gafsa. Elle garde son enfant âgé de 8 ans.

<sup>34</sup> Entretien avec Narjess Bouzid, chef de service de l'encadrement et de la réinsertion sociale CEOS sousse.

*son état de santé, je ne peux pas faire ça à mes parents, ils passent avant tout le monde, même mon enfant.*<sup>35</sup> ».

### **III. Facteurs environnementaux**

---

La complexité et la non-linéarité des trajectoires des femmes enceintes isolées et des mères célibataires font qu'une catégorisation statique de facteurs externes, affectant directement la décision du délaissement parental, ne soit pas possible à dresser. A vrai dire, peu d'études ont porté sur les facteurs environnementaux liés aux situations d'abandon et de délaissement parental et s'inscrivent au final dans l'analyse des modèles de soutien social à disposition de cette population. Cette lecture écologique est à saisir, essentiellement, dans la fonction modératrice du soutien social qui renforce ou affaiblit la décision du délaissement.

Un recueil d'expériences de soutien des mères célibataires, a été déjà réalisé auprès de plus de 150 acteurs qui travaillent en appui à des mères célibataires en Tunisie, Maroc et Algérie. Il en ressort clairement que les femmes enceintes isolées et les mères célibataires expriment un besoin d'assistance psychosociale d'urgence au moment où elles (et leur entourage) prennent connaissance de la grossesse. Elles ont aussi très souvent besoin d'un hébergement, encore plus une fois leur enfant né, car ni leur famille, ni leur entourage n'acceptent en général de les héberger. Elles ont ensuite besoin de se reconstruire un projet de vie sur la base de cette nouvelle situation (leur monoparentalité). Cette visée est rendue plus accessible par le biais d'un accompagnement psychosocial et matériel de moyen à long terme.

L'impact du soutien social auprès des femmes et familles monoparentales vulnérables est bien documenté, tout spécialement en regard de l'exercice du rôle parental. Par exemple, le soutien social permettrait aux femmes enceintes isolées vivant dans des conditions économiques précaires d'être mieux informées, suivies et conseillées en rapport avec leur grossesse (Meachen & Kelley, 1991; Omar & Schiffman, 1995). Les mères qui peuvent s'appuyer sur un réseau de soutien

---

<sup>35</sup> Mère célibataire, 22 ans, niveau d'étude 6<sup>ème</sup> primaire, enceinte au 7<sup>ème</sup> mois.

auraient une meilleure perception de leur sentiment d'efficacité personnelle, ce qui les prédisposerait à maintenir des liens plus attachants auprès de leurs enfants (Cochran & Brassard 1979; Cochran & Niego, 2002). En outre, les mères souffrant d'un vécu psychique anxiogène et qui perçoivent les comportements de leur enfant comme une source potentielle de stress seraient moins enclines à l'abandon de l'enfant, si elles estiment pouvoir s'appuyer sur un réseau de soutien psychosocial (Rodgers, 1993). De même, la mise en place de modalités de soutien pratique (aide au soin de l'enfant, allocation financière, etc.) diminuerait les indicateurs prédictifs du délaissement parental (dénier de grossesse, absence de plan pour reprendre l'enfant, peu de visites, etc.) et favoriserait l'adoption de comportements parentaux prosociaux de mères en situation de monoparentalité en allégeant, notamment, le stress vécu au quotidien et l'anticipation anxieuse (DeGarmo et al., 2008; Seitz, Rosenbaum, & Apfel, 1985).

L'étude des besoins des mères célibataires en Tunisie (2016) souligne parfaitement le caractère multidimensionnel du soutien social requis pour ces femmes et la lecture écosystémique nécessaire pour appréhender les vecteurs du délaissement parental chez elles, car, comme souligné plus haut, les différentes variables du soutien, proposé et perçu, sont interdépendantes des autres niveaux associés à cette problématique (caractéristiques liées à l'enfant, aux femmes, à la relation parentale et variables sociocontextuelles).

En s'appuyant sur les discours des femmes et des intervenants, l'intrication entre problèmes psychologiques, socio-économiques et médicaux est souvent relevée. Aucune variable désagrégée n'en ressort de toute significativité isolément des autres. De plus, un réel déficit d'information concernant l'existence de services et d'associations dédiées à ces mères est parfois invoqué pour expliquer le fait qu'elles ne sollicitent pas les hôpitaux et les services sociaux pour le suivi de leur grossesse. *« L'idéal serait de trouver la mère en difficulté dès le début de sa grossesse (trois ou quatre mois). Malheureusement elles se cachent et ne disent rien à personne, peut-être aussi ne sont-elles pas au courant que nous sommes là »*<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Entretien avec Melle Bahroun, Directrice de l'UVA « La Voix de l'Enfant », Kairouan »

Ainsi, il est clair que le délaissement en tant que comportement maternel peut surgir à tout moment sur la trajectoire incertaine qu'entame la mère célibataire depuis l'annonce de la grossesse. En effet, chaque étape de la grossesse et de la maternité célibataire semble ramener son lot de problèmes, de discriminations et de violences avec des institutions parfois maltraitantes et des services inadaptés « *les sages-femmes agressent verbalement et parfois physiquement ces filles-mères, elles les obligent à allaiter, elles accouchent dans un climat hostile à la fonction parentale* »<sup>37</sup>.

A titre d'exemple, le milieu hospitalier a été mentionné à plusieurs reprises aussi bien par les mères constituant notre échantillon que par les professionnels. Il est considéré comme un lieu d'exclusion et de coercition possible pour la mère célibataire venue y accoucher, ce milieu est souvent décrit comme humiliant, voire traumatisant et la violence verbale du corps paramédical quasi systématique, ce qui les maintient dans l'exclusion (...). Attaques, sarcasmes, insultes avilissantes, blessantes, ont été décrits comme des pratiques habituelles du corps hospitalier au moment particulier de l'accouchement, dans les soins, et, quelquefois dans le diagnostic et le suivi des femmes rencontrées<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> Entretien avec Insaf Zitouni, Psychologue INPE

<sup>38</sup>Mernissi F, (1983). *Sexe, idéologie, islam*, Paris : TIERCE, 198p. [Traduit de l'américain par Diane BROWER et Anne-Marie PELLETIER

Tous ces facteurs sont autant de déterminants incitant, la mère célibataire à abandonner son enfant, ce qui la pousse encore plus loin sur le chemin de l'exclusion. « *A mon avis, plusieurs mères célibataires qui accouchent dans les hôpitaux ou à domicile, [...] ne contactent jamais les services publics pour obtenir de l'aide et sont par la suite perdues de vue* ». Ce témoignage traduit les difficultés rencontrées par les structures chargées d'accompagner les mères célibataires afin de les localiser et d'entamer avec elles un projet de vie axé sur la récupération de l'enfant. Ainsi, outre les facteurs structurels liés à la précarité et au chômage, le refus des familles, le regard très réprobateur de la société, la honte et la culpabilité participent grandement à l'abandon des enfants.

Il est à noter que les efforts de prévention du délaissement parental ne seront poursuivis que si la mère décide de garder son enfant. Et, même dans ce cas, l'absence chronique de suivi et d'accompagnement sur le long terme est un facteur favorisant les risques d'échec. C'est ainsi que dans de nombreux cas, la mère se voit contrainte d'abandonner définitivement son enfant. Ce problème nous a été signalé à de nombreuses reprises.

Ce même circuit structuré peut en revanche parfois être également vecteur de stigmatisation et de préjugés que la société elle-même nourrit à l'égard de ces mères : les services administratifs de certaines maternités, les bureaux des entrées, du personnel médical et même des assistantes sociales peuvent représenter plus de barrières que de soutiens pour ces mères devant affronter les regards réprobateurs, l'irrespect, des violences verbales et physiques, comme en attestent les nombreux témoignages que nous avons recueillis.

## **PARTIE II :**

### **Recommandations pour une meilleure prévention du délaissement parental**

La recherche de soutien social est omniprésente dans les préoccupations quotidiennes des femmes enceintes isolées et des mères en situation de monoparentalité, qu'elle soit ou non, en lien avec la question du délaissement de l'enfant. Sous l'emprise d'une approche du travail social ontologiquement axée sur la « survie », les dispositifs actuels se sont cantonnés à appréhender le soutien social apporté à ces femmes comme un amas cloisonné de services que comme une approche intégrée, conceptuellement et méthodologiquement établies. Ces réponses insuffisantes en quantité, en qualité et en temporalité sont en réel décalage avec la multitude, la complexité et l'étendue des difficultés rencontrées par ces femmes. Il est plus qu'évident actuellement, que le traitement de la problématique de l'abandon des enfants passe par une reconfiguration du rationnel d'intervention auprès des mères ou futures mères en situation de monoparentalité. Il s'agit ainsi de proposer, dès la découverte de la grossesse, différentes portes d'entrée à un circuit de soin et de soutien accessible, performant et d'emblée multidimensionnel. Les modalités d'intervention se doivent d'être résolument dynamiques ; il ne s'agit pas simplement de pallier les difficultés sociales, familiales passagères d'une femme enceinte vulnérable mais de mettre à sa disposition dès le départ un package intégré de services et un accompagnement médico-psychologique, social et matériel convenable. Autour de cette base de soin, un véritable changement conceptuel dans la manière de prendre en charge la monoparentalité vulnérable chez ces femmes est à opérer. Ce sont les institutions, les programmes et les services qui doivent répondre efficacement aux besoins des femmes enceintes isolées et des mères célibataires pour qu'elles puissent envisager et vivre la maternité et non ces dernières fragilisées qui doivent faire des démarches vers les institutions et colmater les failles de la discontinuité et le cloisonnement des services.

A cet égard, les différents entretiens menés avec les intervenants de première ligne et l'équipe du RAET nous ont révélé l'amorçage d'un exercice de réflexion continue depuis plusieurs années autour de la question du délaissement des enfants auprès des femmes enceintes isolées et des mères célibataires. Cela a permis de raffiner le système et les contours des interventions multidisciplinaires et de redéfinir leurs axes transversaux. Ainsi, un guide de procédures (et de droits) d'accompagnement des mères célibataires a été établi et mis à disposition des professionnels afin de fluidifier les circuits de prise en charge et d'aiguiller les interventions en fonction des problématiques rencontrées. Dans le même sens, un document retraçant des recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à la protection de remplacement de 0 à 3 ans a été élaboré et présenté à l'ensemble des intervenants en lien avec les problématiques de la maternité célibataire et le délaissement parental. Ce document nous semble d'une importance cruciale dans l'implémentation et la mise œuvre des services à destination de ces femmes puisqu'il concentre les gestes et les interventions professionnels, de divers types à dispenser, à cette population et couvre en grande partie les différentes trajectoires prises par ces femmes depuis la découverte de la grossesse et au-delà de l'abandon de l'enfant après sa naissance, s'il y a eu lieu. En outre, il est imprégné d'une lecture systémique de la prise en charge des femmes et de leurs enfants alliant des recommandations de soins centrés sur les besoins de la future mère ou la dyade mère-enfant et des recommandations d'intervention sur différentes sphères de leur environnement. Dans une optique efficiente et efficace de développement du circuit de soins et d'accompagnement des femmes en question, il est judicieux de procéder à des cycles de concertation entre les différents acteurs (sectoriels, publics/associatifs, centraux/régionaux, etc). Ce maillage permettra de démultiplier les partenariats à échelle communautaire et d'encourager les actions de proximité en défaveur de l'abandon des enfants. Plus intéressant encore, l'idée est mettre la conjonction des facteurs de vulnérabilité chez ces femmes, à travers l'espace et le temps, au cœur des échanges et de réfléchir sur des circuits écosystémiques d'accompagnement et de soutien grâce à une approche d'intervention multidisciplinaire en réseau.

## Références bibliographiques

Boucebsi M. (2015). « Mères célibataires et leurs enfants pour une reconnaissance sociale et juridique », Alger, L'UNESCO.

Cauvin P., Bérard S., Allari E. (2006), « Le bébé de l'adolescente : un "objet de transition" pour sa mère », *Revue Adolescence*, 55 (1) : 197-206.

Corpart I. (2015). *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère c'est protéger l'enfant*. Paris : L'Harmattan, coll. « Sciences criminelles ».

De Gaulejac V. ; Aubert N. (1990). *Femmes au singulier ou la parentalité solitaire*, Paris : Klincksieck, Collection « Rencontres dialectiques », 260p.

Ferté-Marriaux K. (2009). « La construction de la parentalité », *Le Journal des psychologues* (n° 269), p 65-69.

Lamour M., Barraco M ; (1998), *Souffrances autour du berceau*, Paris, Gaëtan Morin Éditeur

Le Bris A. (2009). La maternité interdite : être mère sans être épouse en Tunisie. Entre déni et « normification ». *Recherches féministes*, 22 (2), 39-57.

Lefebvre.L.U. (2014). «Mère célibataire au Maghreb », France, Edition Cécile Chatelin.

Mernissi F. (1983). *Sexe, idéologie, islam*, Paris : TIERCE, 198p. [Traduit de l'américain par Diane BROWER et Anne-Marie PELLETIER.

Neyrand G, Tort M, Wilpert M-D. (2013). «Père, mère, des fonctions incertaines». Toulouse, érès.